



Comité Paritaire Régional



Durée du mandat :

3 ans

Mandature actuelle :

Mars 2024 - Mars 2026

Prochaine mandature :

Mars 2026 - Mars 2029



Fréquence des réunions :

1 fois par trimestre minimum



Lieu des réunions :

Présentiel à Clermond-

Ferrand 1 réunion sur 3



8 sièges MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes

Titulaires actuels

- Stéphane VRAY - MEDEF Haute-Loire
- Natasha BINEAU - MEDEF Drôme-Ardèche
- Ethel OYAHON - MEDEF Lyon-Rhône
- Martine MARCINKOWSKI - MEDEF Puy-de-Dôme

Suppléants actuels

- Céline DUBREUIL - MEDEF Puy-de-Dôme
- Mathias BOURDIN - MEDEF Lyon-Rhône
- Cécile DURIN - MEDEF Puy-de-Dôme
- Aline BARALLE - Les Acteurs de la Compétence AURA

Composition

Le CPR de l'ARACT Auvergne-Rhône-Alpes est composé de :

- 7 membres titulaires des organisations patronales (et le même nombre de suppléants) dont 4 MEDEF, 2 CPME, 1 U2P.
- 7 membres titulaires des organisations salariés (et le même nombre de suppléants) dont 2 CGT, 2 CFDT, 1 FO, 1 CFE-CGC, 1 CFTC.

Des binômes paritaires existent au sein de cette instance, comprenant 1 représentant des organisations syndicales de salariés et 1 représentant des organisations patronales.

Le Comité des territoires est un lieu unique d'échanges et de concertation des représentants paritaires nationaux et représentants régionaux mandatés par leur organisation. Des rencontres sont organisées 2 à 3 fois par an à Paris. Il permet d'assurer le suivi du processus de réorganisation, de débattre des orientations de l'établissement, de son fonctionnement et de son contrat d'objectifs et de performance.

Les travaux pourront contribuer au partage des problématiques émergentes des territoires et à l'émergence d'axes de réponses coordonnées. Ceux-ci sont en lien avec les travaux scientifiques inter-région.



DESCRIPTION

Le Comité paritaire régional (CPR) de l'ARACT Auvergne-Rhône-Alpes est une instance jouant un rôle clé dans la définition des actions régionales. Il garantit un dialogue social concerté, oriente les priorités d'intervention, valide les programmes annuels et soutient des projets sur la qualité de vie au travail, la prévention des risques, et les transitions écologiques et numériques. En collaboration avec les acteurs régionaux, le CPR contribue à l'élaboration de politiques publiques, servant ainsi la performance durable des entreprises et l'amélioration des conditions de travail.



MISSIONS

Les missions principales du CPR de l'ARACT sont de :

- ▼ Favoriser la mise en œuvre de projets et d'actions concrètes visant l'amélioration des conditions de travail et la performance durable des entreprises de la région ;
- ▼ Contribuer à l'élaboration, au déploiement et au suivi des politiques publiques régionales, notamment dans le cadre du Plan régional Santé au Travail (PRST) et du Contrat de Plan État-Région (CPER) ;
- ▼ Promouvoir des démarches de prévention des risques professionnels, afin de préserver la santé, la sécurité et le maintien en emploi des salariés ;
- ▼ Accompagner les entreprises, les branches et les territoires dans leurs transformations (organisationnelles, managériales, écologiques, numériques) en lien avec les enjeux de QVCT ;
- ▼ Soutenir le dialogue social et professionnel, en associant de manière équilibrée les représentants des salariés et des directions dans la conception des projets d'amélioration du travail ;
- ▼ Diffuser des méthodes, outils et connaissances issus des expérimentations et des études menées localement, afin d'en renforcer l'appropriation par les acteurs régionaux